

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé au 189, avenue Viger Est, une dérogation pour la construction d'une dépendance en cour avant d'un immeuble, et ce, en dérogation à l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1255289003];
- le bâtiment situé au 300, rue Sainte-Catherine Ouest, une dérogation pour un plan d'ensemble d'affichage comportant des enseignes qui ne sont pas accrochées sur la façade et installées devant des fenêtres ainsi que deux enseignes de noms d'immeubles dont la superficie est supérieure à 1 m², et ce, en dérogation aux articles 501, 504 et 540 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1257303004];
- le bâtiment situé au 1272, rue Ontario Est, une dérogation au taux d'implantation maximal, et ce, en dérogation à l'article 49 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1254272004];
- le bâtiment situé au 740, rue Notre-Dame Ouest, une dérogation pour la construction d'un agrandissement en cour avant, et ce, en dérogation aux articles 11 et 81 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1257400005].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu **le mardi 8 juillet 2025, à 18 h 30**, à la salle Espace citoyens(nes), au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, le 21 juin 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Anne-Marie Lemieux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie